

RAPPORT ANNUEL SUCCINCT 2020



CIEPP

Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle

ZKBV - Zwischenbetriebliche Kasse für Berufliche Vorsorge
CIPP - Cassa Interaziendale di Previdenza Professionale

LE RAPPORT COMPLET EST DISPONIBLE
SUR LE PORTAIL CIEPP

CHIFFRES CLÉS 2020

8.197

Milliards

Somme au
bilan

2.5 %

Taux
technique

10'094

Nombre d'affiliés

45'570

Assurés actifs

121.4 %

Degré de
couverture

6.4 %

Taux de
conversion

1.5 %

Taux d'intérêt
distribué

6'628

Bénéficiaires
de rentes



CIEPP 1961 – 2021

Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle

ZKBV – Zwischenbetriebliche Kasse für Berufliche Vorsorge
CIIP – Cassa Interaziendale di Previdenza Professionale

2020 : ANNÉE ANNIVERSAIRE

C'est le 14 décembre 1960 que les statuts de la Caisse inter-entreprises de prévoyance vieillesse (CIEPV) – qui deviendra en 1969 la Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle (CIEPP) –, sont adoptés par l'assemblée constitutive et signés par Renaud Barde, alors secrétaire général de la Fédération

des Syndicats Patronaux (FSP), devenue en 2003 la Fédération des Entreprises Romandes (FER), et François Daudin (régisseur), premier président.

Pour marquer ce soixantième anniversaire, des actions spécifiques seront menées tout au long de l'année 2021.

MAINTIEN DES ACTIVITÉS

Malgré une année 2020 marquée par la pandémie liée à la propagation du virus Covid-19, la CIEPP a garanti la continuité de ses activités. Un accompagnement accru a été réalisé auprès de ses affiliés et de ses assurés. La digitalisation des processus a été poursuivie. Avec la FER Genève, d'importantes mesures organisationnelles ont été instaurées et une attention particulière a été portée à la sécurité des collaborateurs, des affiliés et des assurés. La gouvernance a été renforcée et un suivi accentué de certains éléments, comme l'évolution des liquidités, a été réalisé.

Au travers du magazine Bleu Horizon et du site internet de la CIEPP, des points de situation ont été communiqués ainsi

que des informations sur les mesures décidées par le Conseil fédéral en lien avec la LPP.

EN DÉVELOPPEMENT CONTINU

Au cours de l'année 2020, la CIEPP a poursuivi son développement. L'exercice de l'année se clôt avec un bilan de plus de 8 milliards de francs suisses de fortune sous gestion.

Au 31 décembre 2020, la CIEPP gérait la prévoyance professionnelle de 10'094 entreprises et indépendants (+1.77% par rapport à l'année passée), soit 45'570 assurés (+0.28%). Le nombre de rentiers était de 6'628 bénéficiaires (+6.15%). En 2020, les contributions facturées ont atteint plus de 398 millions de francs (+2.8%). Dans un contexte difficile, la CIEPP a dépassé ses objectifs organiques et ces chiffres attestent la validité de son modèle de prévoyance.

La performance annuelle de 3.70% sur l'ensemble des placements a permis au Conseil de fondation de décider d'attribuer un taux d'intérêt de 1.5% sur l'entier de l'avoire de vieillesse (accumulé à la fin de l'année 2020) des assurés actifs au 1^{er} janvier 2021. Ce taux dépasse de 0.5% le taux d'intérêt minimum LPP fixé par le Conseil fédéral.

Fin 2020, le taux de couverture, soit le rapport entre la fortune nette et les engagements, s'établit, après cette rémunération de 1.5%, à 121.4% contre 119% l'année passée.

PERFORMANCE FINANCIÈRE POSITIVE MALGRÉ UN CONTEXTE DE CRISE

Les changements d'allocation stratégique décidés à la fin de l'année 2019 ont été implémentés durant la première partie de l'année 2020 jusqu'à fin avril. L'allocation en actions a été notamment relevée de 37% à 40%. Cela a produit des effets positifs sur la fortune globale de la Caisse.

Après une chute importante des marchés financiers à la mi-mars 2020 en lien avec la crise du Covid-19, la confiance des investisseurs a été réinstaurée grâce à des mesures exceptionnelles, tant au niveau de leur rapidité d'implémentation que de leur ampleur, prises par les banques centrales et les gouvernements. Les marchés financiers

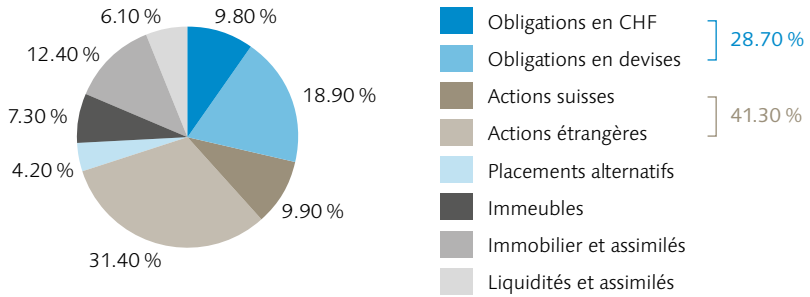
ont reçu un nouvel élan en fin d'année à la suite des résultats perçus comme positifs des élections américaines ainsi qu'au lancement de plusieurs vaccins anti Covid-19. La CIEPP a maintenu ses principes d'investissement et les a appliqués de manière systématique (rééquilibrage annuel, investissements réguliers de ses entrées nettes de fonds, faibles coûts de gestion, etc.). Ces éléments lui ont permis de réaliser une performance de 3.70% sur l'année. Ce résultat financier, ainsi que l'évolution positive des cash flows, ont contribué à l'accroissement de la fortune de la CIEPP. Au 31 décembre 2020, les actifs sous gestion ont dépassé les 8 milliards de francs suisses.

STRUCTURE STABLE

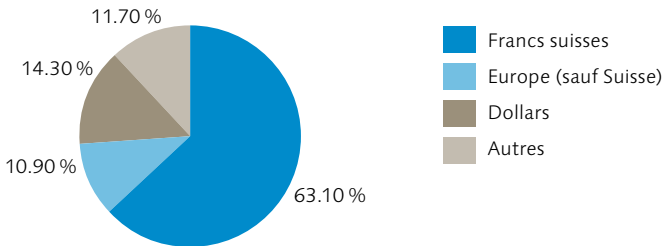
Une nouvelle expertise actuarielle a été effectuée en 2020 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2019. La CIEPP réalise une expertise actuarielle tous les trois ans. Les calculs sont effectués sur une période de cinq à vingt ans. L'expertise actuarielle a confirmé la solidité financière de la CIEPP et la stabilité de son

besoin de performance pour maintenir l'équilibre financier à long terme en rapport avec la performance attendue en fonction de l'allocation des actifs. Elle a aussi permis au Conseil de fondation d'arrêter une décision concernant le taux d'intérêt technique de la CIEPP.

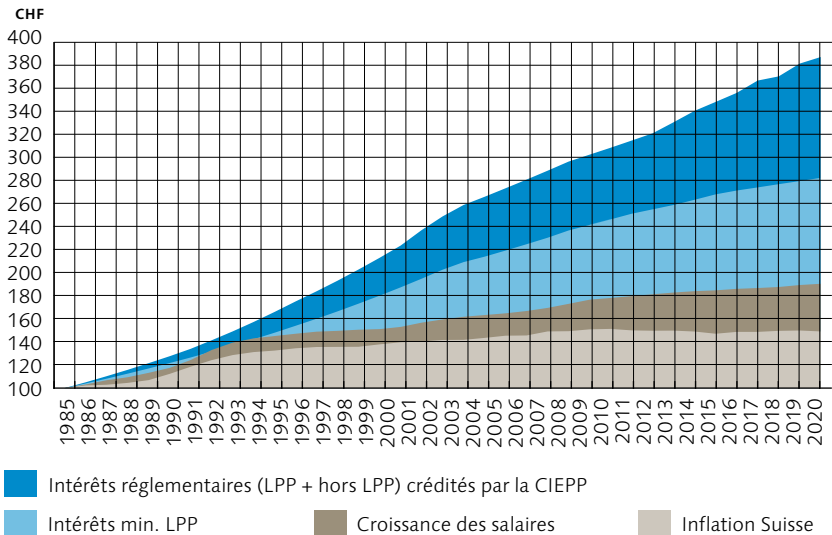
Répartition par type d'investissement



Répartition monétaire (sans les titres de gage immobilier)



Politique en matière d'attribution des excédents



MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT TECHNIQUE

Lors de sa séance du 16 octobre 2020, le Conseil de fondation a décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique de la CIEPP à 2.5% (au lieu de 3%); celui-ci est applicable dès le bouclage

des comptes 2020. Il a également validé le maintien de la constitution de la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique à 2% au cours des prochaines années.

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

En vue notamment de la mise en œuvre le 1^{er} janvier 2021 de la révision de la loi sur les prestations complémentaires (art. 47a LPP), le Conseil de fondation a validé les modifications du règlement de prévoyance. Celui-ci a été mis en ligne en début d'année 2021. Cette réforme permet aux assurés de 58 ans et plus, licenciés à partir du 1^{er} août 2020, de maintenir – aux

mêmes conditions que précédemment – leur assujettissement au sein de leur ancienne Caisse. En contrepartie, l'assuré a l'obligation de payer les cotisations risques (invalidités, décès) et d'y ajouter, s'il le souhaite, les cotisations épargne. En cas de maintien, toutes les cotisations (part employé et part employeur) sont dues par l'assuré.

INVESTISSEMENTS, UN ENGAGEMENT GLOBAL

Depuis plusieurs années, la CIEPP a intégré les préoccupations environnementales, sociales et de bonne gouvernance (critères ESG) dans ses activités. En 2020, la CIEPP a procédé à une revue complète de son positionnement en matière ESG. Son statut d'investisseur actif et responsable a été validé et renforcé. Il a notamment été décidé d'augmenter de manière significative l'exercice des droits de vote à l'étranger

dès l'année prochaine, avec la création d'un fonds dédié CIEPP, « Achillea », qui contiendra l'ensemble de son exposition en actions nord-américaines. Cela permettra à la CIEPP d'exercer ses votes sur environ deux tiers de son portefeuille en actions. La Directive sur l'exercice des droits de vote a été modifiée pour l'adapter, l'inscrire dans les démarches ESG de la Caisse et intégrer les développements à l'étranger.

La mission prioritaire de notre institution consiste à maintenir le cap vers un horizon à long terme. Si le cap a pu être maintenu, il est vrai que scruter l'horizon sur le radar de nos convictions et envisager une perspective courant 2020 aura été un exercice d'équilibriste proche du funambulisme.

Nous voulons réaffirmer ici, plus que jamais, que seules la discipline, la cohérence, l'anticipation basée sur les faits et le savoir, l'écoute des besoins de nos affiliés et assurés comme des convictions fortes rendent notre institution pérenne.

La crise sanitaire que nous traversons nous le rappelle. Si elle bouscule nos certitudes, elle nous permet aussi de mesurer ce que signifie le terme de solidarité propre au régime d'assurance sociale que doit demeurer la prévoyance professionnelle. Cette solidarité qui nous rend interdépendant représente aussi la liberté d'entreprendre et de se développer à l'abri des aléas de la vie qui peuvent toucher chaque assuré, chaque affilié et ils l'auront été l'année écoulée. Notre rôle d'institution de prévoyance comme son nom l'indique, c'est d'envisager une couverture sociale tout au long de l'existence de nos assurés, en particulier au moment de leur retraite, qu'elle soit partielle ou complète et ceci avec un revenu digne.

Nous œuvrons toutes et tous à la CIEPP pour atteindre cet objectif pour nos affiliés et nos assurés. Ceci à moindre coût, avec la plus grande efficacité et pour la meilleure prestation possible. Cela passe par l'engagement de chacune et chacun des membres du Conseil de fondation, de la Direction comme de chaque collaboratrice et collaborateur et ceci depuis 60 ans; depuis le 14 décembre 1960, date de la signature de notre acte de Fondation.

La CIEPP évolue dans un contexte concurrentiel en constante évolution. Elle se doit d'être réactive mais surtout active. Dans ce sens, le Conseil de fondation a poursuivi la consolidation du bilan de notre institution et a adapté les paramètres de celui-ci en préservant sa capacité à faire face aux évolutions boursières à venir mais aussi à l'évolution de la structure de ses affiliés et assurés. Demeurer capable de prendre des risques, c'est aussi se prémunir de ceux-ci sans laisser la peur ou l'émotion guider nos choix d'investisseur. C'est assumer nos responsabilités envers les générations futures tout en reconnaissant que notre institution existe par les contributions de celles et ceux qui nous ont précédés. En matière de prévoyance, il n'y a pas de recettes toutes faites.

La réforme de la prévoyance professionnelle présentée par le Conseil fédéral fin 2020 a fait sienne la proposition des partenaires sociaux élaborée à sa demande après l'échec de la réforme Prévoyance vieillesse 2020. Elle répond à ce qui est au centre de notre activité: une adaptation à l'évolution de la réalité sociale, économique et démographique. Une solution qui fait place au pragmatisme et prend le dessus sur les intérêts particuliers. Qui envisage aussi des mesures pour garantir la pérennité de notre système de prévoyance vieillesse que beaucoup nous envient encore... Il est temps d'agir pour garantir les prestations de toutes et tous à long terme. La crise sanitaire nous a rappelé notre capacité à appliquer le principe de solidarité, gageons qu'il en sera ainsi aussi pour la prévoyance vieillesse.

Aldo Ferrari
Président du Conseil de fondation

BILANS COMPARÉS AUX 31.12.2020 ET 31.12.2019

Ce bilan (selon la norme comptable Swiss GAAP RPC 26) est une version succincte de celui soumis à l'organe de révision de la CIEPP et approuvé par ce dernier.

| | en milliers de CHF | |
|--|--------------------|------------------|
| | Au 31.12.2020 | Au 31.12.2019 |
| ACTIF | | |
| A) Placements | 8'123'214 | 7'691'309 |
| Liquidités et placements à terme | 495'511 | 506'255 |
| Obligations | 2'309'339 | 2'303'099 |
| Immobilier et assimilés | 1'006'515 | 939'651 |
| Actions | 3'356'878 | 2'931'778 |
| Placements alternatifs | | |
| Private Equity | 15'014 | 13'897 |
| Senior Secured Loans | 231'389 | 372'133 |
| Prêts privés | 17'783 | 17'783 |
| Microfinance | 73'106 | 76'145 |
| Produits dérivés | 28'172 | 26'287 |
| Immeubles et terrains | 589'507 | 504'281 |
| B) Compte de régularisation actif | 73'991 | 64'203 |
| Affiliés et agences | 35'124 | 36'024 |
| Autres créances | 3'690 | 8'873 |
| Fonds de garantie | 0 | 1'675 |
| Impôt anticipé | 26'277 | 8'311 |
| Comptes courants des régies | 1'461 | 1'781 |
| Intérêts et dividendes à recevoir | 6'754 | 6'957 |
| Autres actifs transitoires | 685 | 582 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 8'197'205 | 7'755'512 |

| | en milliers de CHF | |
|---|----------------------|----------------------|
| PASSIF | Au 31.12.2020 | Au 31.12.2019 |
| D) Engagements | 201'776 | 183'119 |
| Prestations de libre passage et rentes | 194'884 | 178'587 |
| Autres dettes | 6'892 | 4'532 |
| E) Compte de régularisation passif | 18'150 | 19'347 |
| F) Réserves de cotisations des employeurs | 37'748 | 41'360 |
| G) Provisions non techniques | 834 | 840 |
| H) Capitaux de prévoyance et provisions techniques | 6'540'721 | 6'314'204 |
| Capital de prévoyance des assurés actifs | 4'546'853 | 4'406'271 |
| Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes | 1'824'478 | 1'633'566 |
| Provisions techniques | 169'390 | 274'367 |
| I) Réserve de fluctuation de valeur | 1'397'976 | 1'196'642 |
| J) Fonds libres | | |
| Situation en début de période | 0 | 0 |
| Z) Excédent de produits / charges (-) | 0 | 0 |
| Situation en fin de période | 0 | 0 |
| TOTAL DU PASSIF | 8'197'205 | 7'755'512 |

COMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS : EXERCICES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019

| | en milliers de CHF | |
|---|--------------------|-----------------|
| | Exercice 2020 | Exercice 2019 |
| Cotisations et prestations d'entrée | | |
| Cotisations et apports ordinaires | 452'464 | 456'431 |
| Prestations d'entrée | 433'379 | 450'391 |
| Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée | 885'843 | 906'822 |
| Prestations et versements anticipés | | |
| Prestations réglementaires | -214'101 | -202'945 |
| Prestations de sortie | -525'627 | -516'832 |
| Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés | -739'728 | -719'777 |
| Constitution / Dissolution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations | | |
| Variation du capital de prévoyance des assurés actifs | -140'582 | -205'021 |
| Variation du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes | -190'911 | -142'559 |
| Variation des provisions techniques | 104'976 | -40'396 |
| Variation de la réserve de cotisations des employeurs | 3'613 | -3'901 |
| Charges d'assurance | -2'706 | -2'580 |
| Résultat net de l'activité d'assurance | -79'495 | -207'412 |
| Résultat net des placements | 296'920 | 814'573 |
| Autres produits | 184 | 202 |
| Autres frais | -110 | -97 |
| Frais d'administration | -16'164 | -15'636 |
| Excédent de produits / charges (-) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur | 201'335 | 591'630 |
| Constitution (-) / Dissolution de la réserve de fluctuation de valeur | -201'335 | -591'630 |
| EXCÉDENT DE PRODUITS / CHARGES (-) | 0 | 0 |

CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs

Luc ABBÉ-DECARROUX*

Vice-président

Michel ROSSIER

Olivier SANDOZ

Pascal SCHWAB

Robert ZOELLS*

Représentants des salariés

Bruna CAMPANELLO*

Nuno DIAS

Aldo FERRARI*

Président

Isabelle RICKLI

Marie-Françoise UDRY

* *Membres du Bureau du Conseil de fondation*

DIRECTION

José AGRELO

Directeur

GESTION ADMINISTRATIVE

Fédération des Entreprises Romandes

EXPERT AGRÉÉ

Pittet Associés SA, Genève

ORGANE DE RÉVISION

KPMG SA, Genève

MÉDECIN-CONSEIL

Dr Bernard GREDER

SIÈGE DE L'ADMINISTRATION DE LA CAISSE

Rue de Saint-Jean 67
Case postale 5278
1211 Genève 11
T 058 715 31 11
ciepp@fer-ge.ch
www.ciepp.ch

AGENCES

Bulle – Rue Condémine 56
T 026 919 87 40

Fribourg – Rue de l'Hôpital 15
T 026 350 33 79

Neuchâtel – Av. du 1^{er}-Mars 18
T 032 727 37 00

Porrentruy – Ch. de la Perche 2
T 032 465 15 80